

PROJET DE RÉSOLUTION NO 0459/05/26

PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305 DANS LE BUT :

- DE RÉDUIRE LA MARGE AVANT SECONDAIRE MINIMALE APPLICABLE À UN GARAGE PRIVÉ ATTENANT DANS LE CADRE D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT, AU 1760 DE LA RUE FRADET.

LA ZONE D'HABITATION H-861 À L'INTÉRIEUR DE LAQUELLE SE SITUE LE TERRAIN VISÉ EST DÉLIMITÉE APPROXIMATIVEMENT PAR LES RUES FRADET, DANIEL, LA 107^E AVENUE ET LA 111^E AVENUE.

ET RÉSOLU QUE LE PROJET DE RÉSOLUTION NO 0459/05/26 EST ET SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL STATUE ET DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÉSOLUTION CE QUI SUIT :

CONSIDÉRANT QU'une demande ayant pour objet de réduire la marge avant secondaire minimale applicable à un garage privé attenant dans le cadre d'un projet d'agrandissement, au 1760 de la rue Fradet, a été présentée à la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend des éléments dérogatoires à la réglementation d'urbanisme (**règlement de zonage No 4300 de la Ville de Drummondville**) applicable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble No 4305** et qu'il a recommandé son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro 26.03.08);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Carole Léger, APPUYÉ par Marc-André Lemire et RÉSOLU d'accorder, en vertu du **règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble No 4305 de la Ville de Drummondville**, une demande d'autorisation d'un projet particulier comportant les éléments suivants, et ce, nonobstant toute autre disposition à ce contraire du **règlement de zonage No 4300 de la Ville de Drummondville** :

- réduire de 5,4 mètres à 3,5 mètres la marge avant secondaire minimale applicable à un garage privé attenant dans le cadre d'un projet d'agrandissement, au 1760 de la rue Fradet.

Me Mélanie Ouellet

Jean-François Houle

GREFFIÈRE

MAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION NO _____

CALENDRIER DES PROCÉDURES

Règlement susceptible d'approbation référendaire :

(Pouvoir habilitant : L.A.U., article 146, 36 à 40)

- ADOPTION DU **PROJET** DE RÉSOLUTION **DATE :** 2026.05.04

- AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION **DATE :** 2026.05.08
* (publication : **au plus tard** le 7^e jour qui **précède** la tenue de l'assemblée publique – L.A.U. : article 126)

- ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION **DATE :** 2026.05.25

- ADOPTION DU **SECOND PROJET** DE RÉSOLUTION **DATE :** 2026.06.01
RÉSOLUTION NO _____

- AVIS PUBLIC POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE (ZONES VISÉES ET CONTIGUËS) **DATE :** 2026.06.05
* (publication)

- DATE **LIMITE** POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE **DATE :** 2026.06.13
(reçue au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis - L.A.U. : article 133, 3^o)

RÉSOLUTION NO _____

- ADOPTION DE LA **RÉSOLUTION** **DATE :** 2026.06.15

APPROBATION (M.R.C.)

- CONSEIL DES MAIRES
- C.A.P.
- C.C.A.

-
- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA M.R.C. ET **ENTRÉE EN VIGUEUR** **DATE :** **2026.07.07**

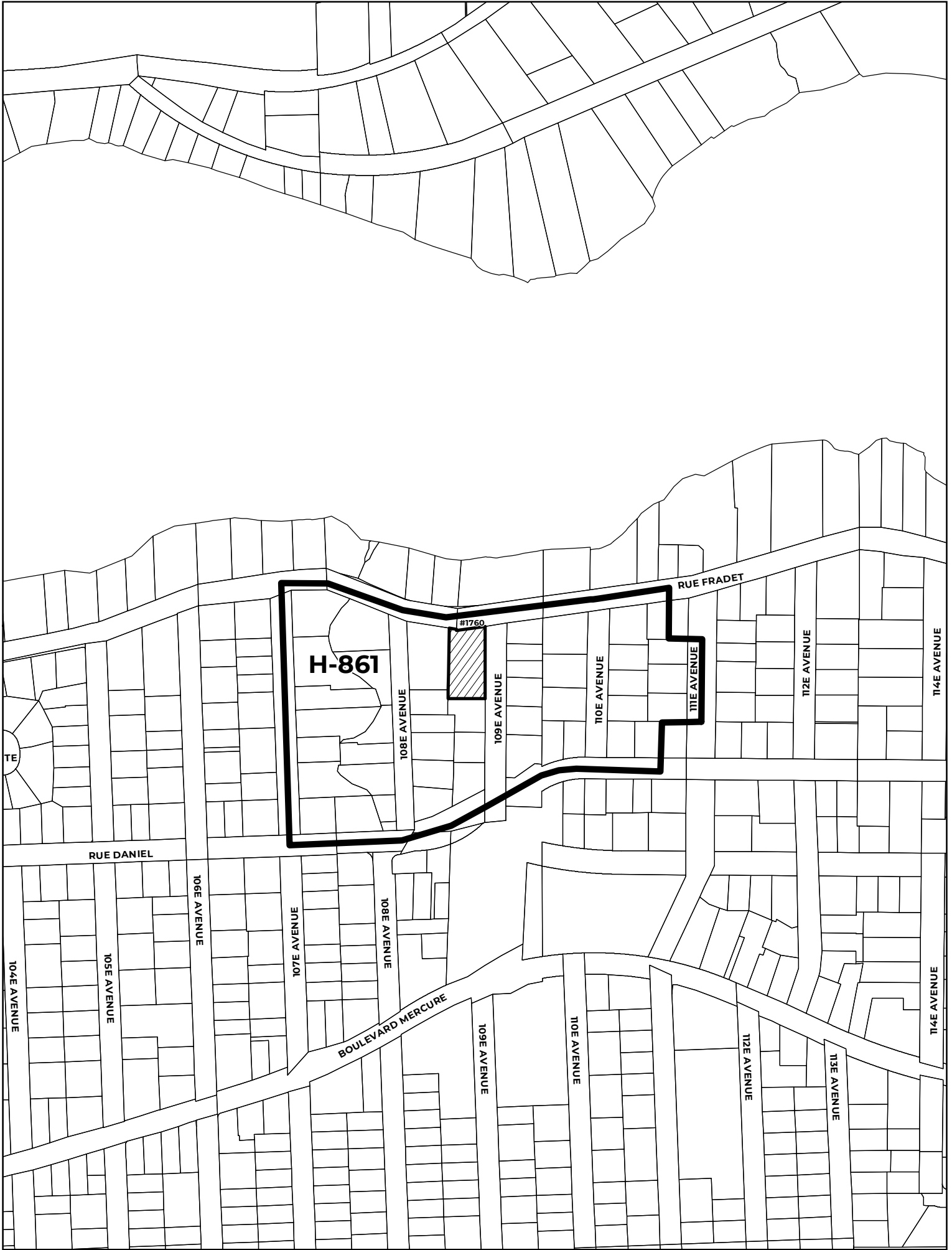
-
- AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR **DATE :** 2026.07.xx
* (publication Web)

LÉGENDE

- Procédure interne municipale
- Procédure soumise au public
- * Publication et affichage au bureau de la municipalité

PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION



Légende

 N




 Zone visée

 Terrain visé

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION No. _____

ZONE VISÉE ET ZONES CONTIGUËS RELATIVES AU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

Légende

-  Zone visée
-  Zone contiguës
-  Zone exclue

